

Délibération n° 2017-213

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°1600021 DE COLLECTE DES DÉCHETS POUR LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	55
Présents et représentés	:	70
Votants	:	70

Le mercredi 27 septembre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 21/09/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas

Délibération n° 2017-213

M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE
M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU

Délibération n° 2017-213

Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL
 M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
 M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
 M. Pierre COSTI donne pouvoir à M. Hervé PAILLET
 M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Gérard DOSSMANN
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY
 M. Patrice GILBON donne pouvoir à M. Christian PAGE

DELEGUES ABSENTS

M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Françoise Marhuenda

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°1600021 DE COLLECTE DES DÉCHETS POUR LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Jean-François VIGIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/n°718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

CONSIDERANT la création au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » couvrant un territoire de 27 communes ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération exerce aujourd'hui la compétence obligatoire gestion des déchets sur le territoire et donc en particulier sur la commune de Saulx-les-Chartreux ;

CONSIDERANT que la commune de Saulx-les-Chartreux a notifié à la société SEMAER le marché public n°1600021 de services de collecte des déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDERANT le transfert du marché public précité en application des dispositions de l'article L.521 1-41-3 III du CGCT ;

CONSIDERANT l'avis n°16-175603 publié au BOAMP le 9 décembre 2016 par lequel la Communauté Paris-Saclay a lancé un appel d'offres ouvert n°1600076 ayant pour objet la collecte séparative au porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés de huit de ses communes : CONSIDERANT que suite à cette procédure et notamment à l'attribution du marché aux entreprises VEOLIA (lot 1) et SEMAER (lot 2), la société ESD a introduit un recours précontractuel visant à l'annulation de la procédure de passation ;

CONSIDERANT l'ordonnance du 10 avril 2017 enregistrée sous le n°1702062-13 par laquelle le Tribunal administratif de Versailles a annulé la procédure du marché n°1600076 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération n'est pas en mesure de renouveler le marché public sur le territoire de la commune de Saulx-les-Chartreux avant le terme du marché actuel compte tenu du délai nécessaire pour mener une procédure de marché public ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public de collecte des déchets sur le territoire et de poursuivre les marchés en cours dans l'attente du lancement et de l'achèvement de la nouvelle procédure d'appel d'offres ;

Délibération n° 2017-213

CONSIDERANT que compte tenu de l'urgence résultant de l'impossibilité soudaine dans laquelle elle se trouve, indépendamment de sa volonté, la Communauté Paris-Saclay est contrainte de prolonger, à titre provisoire, la durée d'exécution de plusieurs marchés publics arrivant à échéance, et ce, dans l'attente de la désignation d'un nouvel attributaire ;

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger, par voie d'avenant, le marché pour une durée de 2 mois renouvelable pour tenir compte des délais nécessaires à la préparation du nouveau marché et à l'achèvement de la nouvelle procédure pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 au plus tard ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 11 septembre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

À la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché public n°1600021 de services de collecte des déchets sur la commune de Saulx-les-Chartreux, prorogeant de 2 mois, renouvelables, ce marché pour motif d'intérêt général ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le mercredi 27 septembre 2017

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (70 VOIX)

70 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS,

Délibération n° 2017-213

M. Babacar FALL, Mme. Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, M. Gilles GOBRON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2017 09 27 - Inc 12 1923 - DE

Date AR Préfecture : 02.10.2017.